

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 11 AVRIL 2024 à 19H00**

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024.**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**
3. **Approbation des comptes financiers uniques 2023 (CFU).**
4. **Vote des CFU 2023.**
5. **Affectation des résultats : budget principal et budget annexe lotissement des Thuyas.**
6. **Vote des taux des taxes locales.**
7. **Présentation et vote du Budget Primitif 2024 et du budget annexe Lotissement Impasse des Thuyas 2024.**
8. **Mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade**
9. **Appel d'offres : rénovation salle Bartholdi**
10. **Divers**

**11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 mars 2024 à 19 heures, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS**: Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme MAZAUD, M. LAFARGE Mme PARNIERE M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. BATTEL Mme ZRAK Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. CHANGION

**ABSENT NON EXCUSE** : M. AMODEO

**SECRETARE** : PASCALE DUPRAT

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024.**

Vote à l'unanimité.

**II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.**

Madame la Maire propose une modification de l'ordre du jour :

Modification du point 10 : SUBVENTIONS

Rajout d'un point 11 : DIVERS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

**III. OBJET : DELIBERATION N°2024/017 – DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 COMMUNAL ET ANNEXE en lieu et place des comptes administratifs et comptes de gestion.**

**La Maire :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux des mandats, le CFU dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2023,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Et considérant :**

statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que les CFU définitifs élaborés ensemble par le receveur et l'ordonnateur sont conformes et n'appellent ni observation, ni réserve de part et d'autre.

Madame la Maire quitte la salle du conseil municipal.

#### IV. OBJET : DELIBERATION – N°2024/018 – CFU 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal sous la présidence de Franck Four, 1er adjoint délibérant sur le compte unique financier de l'exercice 2023 dressé par Françoise Rivet, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés 2022		40 002,00		184 976,76		224 978,76
Opérations de l'exercice	1 583 674,39	1 850 929,27	1 097 546,42	1 485 060,92	2 681 220,81	3 335 990,19
TOTAUX	1 583 674,39	1 890 931,27	1 097 546,42	1 670 037,68	2 681 220,81	3 560 968,95
<b>Résultats de clôture</b>		<b>307 256,88</b>		<b>572 491,26</b>		<b>879 748,14</b>
Restes à réaliser 2024			537 416	272 927,49	537 416	272 927,49
TOTAUX CUMULES	1 583 674,39	1 890 931,27	1 634 962,42	1 942 965,17	3 218 636,81	3 833 896,44
<b>Résultats définitifs 2023</b>		<b>307 256,88</b>		<b>308 002,75</b>		<b>615 259,63</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs à l'unanimité tels que résumés ci-dessus ;

#### **IV . OBJET : DELIBERATION – N°2024/019 – CFU 2023 - BUDGET ANNEXE**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Franck Four, 1er adjoint délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Françoise Rivet, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents	ou Déficit	ou Excédents
Résultats reportés 2022			46 577.23			
Opérations de l'exercice	72 539,71	72 539,71	71 575,71	126 577,23	144 115,42	199 116,94
TOTAUX	72 539,71	72 539,71	118 152.94	126 577,23	144 115,42	199 116,94
Résultats de clôture		0		55 001.52		55 001.52
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES	72 539,71	72 539,71	118 152.94	126 577,23	144 115,42	199 116,94
Résultats définitifs 2023				<b>8 424.29</b>		<b>8 424.29</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs à l'unanimité tels que résumés ci-dessus ;

Madame la Maire revient dans la salle du conseil municipal

Interruption de séance entre 19h35 et 19h40, Monsieur Laubary reprend sa place au conseil

#### **V. OBJET : DELIBERATION N ° 2024/020 - AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le CFU définitif de l'exercice 2023, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation et considérant les éléments suivants :

##### POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002 inscrit au BP 2023)	40 002,00
Excédent d'investissement antérieur reporté (001 inscrit au BP 2023)	184 976,76

### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement 2023	1 097 546,42
Recettes d'investissement 2023	1 485 060,92
Solde d'exécution de l'exercice 2023	387 514,50
Solde d'exécution cumulé au 31/12/2023	572 491,26

### RESTES A REALISER AU 31/12/2023

RAR Dépenses d'investissement 2023	537 416,00
RAR Recettes d'investissement 2023	272 927,49
SOLDE	-264 488,51

### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	572 491,26
Rappel du solde des restes à réaliser	-264 488,51
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	308 002,75
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Dépenses de fonctionnement 2023	1 583 674,39
Recettes de fonctionnement 2023	1 850 929,27
Résultat de l'exercice 2023	267 254,88
Résultat antérieur (002 inscrit au BP 2023)	40 002,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT A AFFECTER (au 31/12/2023)</b>	<b>307 256,88</b>

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

### AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	70 000,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>70 000,00</b>
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	<b>237 256,88</b>
<b>TOTAL</b>	<b>307 256,88</b>

**V. OBJET : DELIBERATION N ° 2024/021 - AFFECTATION DES RESULTATS-BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES THUYAS.**

Le Conseil Municipal, a après avoir entendu le CFU définitif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation et **considérant** les éléments suivants :

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023**

Dépenses d'investissement 2023	71 575.71
Recettes d'investissement 2023	126 577.23
Solde d'exécution de l'exercice 2023	<b>55 001.52</b>
Déficit antérieur reportés 2022	➤ <b>46 577.23</b>
Résultat cumulé	<b>8 424.29</b>

- décide le report de l'excédent d'investissement de 8 424.29 € au budget de 2024.

**VI. OBJET : DELIBERATION N° 2024/022– VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES.**

**Vu** le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 :

<b>Taxes</b>	<b>Taux votés</b>
Taxe sur le foncier bâti	37.84 %
Taxe sur le foncier non bâti	58.08 %
Taxe d'habitation logements secondaires	11.19 %
Taxe locale logements vacants	11.19%

**VII. OBJET : DELIBERATION N° 2024/023– BUDGETS PRIMITIFS 2024.**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les projets de budget 2024, validés en commission des finances le jeudi 4 avril 2024, comme suit :

Budget Principal	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	Rec de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	2 049 525.96		2 049 525.96	1 812 269.08	237 256.88	2 049 525.96
Investissement	1 571 791.21		1 571 791.21	999 299.95	572 491.26	1 571 791.21

Budget annexe Lotissement	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	Rec de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	99 043.45		99 043.45	99 043.45		99 043.45
Investissement	90 420.		90 420.00	81 995.71	8 424.29	90 420.00

➤ Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets présentés ci-dessus.

### **VIII. OBJET : DELIBERATION N°2024/024 – DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE AU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE 2024**

**Considérant** que le CDG 87 a constaté une erreur informatique lors de la création des tableaux de grade envoyé à la commune pour 2024,

**Considérant** qu'après vérification, leur logiciel n'ait pas tenu compte des bonnes situations concernant certains des agents inscrits sur le tableau précédent et oubliant d'autres agents,

**Considérant** que 4 agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade SANS examen ne remplissent finalement que les conditions APRES examen professionnel,

**Considérant** que le CDG 87 a rectifié le tableau d'avancement de grade pour l'année 2024 SANS examen professionnel,

**Considérant** que Madame Roy, responsable du pôle juridique et statuaire a présenté ses excuses au nom du CDG aux 4 agents induits en erreur,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

**Conformément** à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024 qui modifiera la délibération 2024/010,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

**Vu** le tableau des emplois,

La Maire propose à l'assemblée :

- **De ne pas modifier** la création d'1 emploi de rédacteur principal 1ere classe, à temps complet
- **De ne pas modifier** la création d'1 emploi d'adjoint technique principal 2° classe, à temps non complet de 22 heures par semaine,
- **de supprimer** 3 emplois d'adjoint technique principal 2° classe, à temps complet (créer dans la délibération 2024/010)
- **de supprimer** 1 emploi d'adjoint territorial d'animation 2° classe, à temps non complet de 13 heures par semaine (créer dans la délibération 2024/010)
- **de modifier** 1 emploi d'adjoint technique principal 2° classe, à temps non complet de 20 heures par semaine
- la **création** de 2 postes d'ATSEM 1ere classe à temps non complet de 33 heures annualisées
- **la création** de 2 postes d'adjoint technique 1ere classe, 1 à temps complet et 1 autre à temps non complet de 17h50 annualisées

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 12 avril 2024

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 64 article 64131

## **IX. OBJET : DELIBERATION N°2024/025 – RENOVATION SALLE BARTHOLDI - NOMINATION D'UNE MAITRISE D ŒUVRE**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la salle Bartholdi pour lequel il y a lieu de procéder à la nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge la réalisation des plans, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de ce chantier.

Après avoir rappelé l'historique de la consultation relative au choix du maître d'œuvre, elle présente alors le compte rendu des travaux de la commission en charge de l'examen des candidatures.



Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le choix de la SARL OX Architectures 5, avenue Saint Exupéry Parc Océalim 87270 Couzeix pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. A ce stade de l'opération, la rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre s'élève à 200 075 € HT se décomposant comme suit :
  - Rémunération de 11.26% pour une mission de base + EXE complète soit un forfait provisoire de 168 976 €HT
  - Forfait pour la mission OPC 12 000 € HT
  - Forfait pour la réalisation et le complément des relevés des existants 5 700 €HT
  - Forfait pour une étude de faisabilité du gymnase avec un diagnostic structurel 7 750 € HT (sous réserve d'un conventionnement avec la Communauté de communes Briançonnais)
  - Forfait pour une étude d'opportunité du photovoltaïque. 5 650 € HT
  
- **Autorise** le maire à signer le contrat correspondant.
  
- **Approuve** par ailleurs, que pour cette opération, il y a lieu de désigner un coordinateur S.P.S. et un bureau de contrôle,
  
- **Autorise** Madame la Maire à lancer les consultations correspondantes dans le respect des dispositions régissant les marchés publics et l'autorise à signer le marché correspondant avec le prestataire qui aura remis l'offre la plus avantageuse économiquement.

Enfin, le conseil municipal sollicite pour la réalisation de cette opération les subventions aux taux les meilleurs possibles auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

- **ADOPTE** : à l'unanimité des présents **la proposition ci-dessus.**

## **X. OBJET : SUBVENTIONS**

### **DELIBERATION N° 2024/026 – DOSSIER CTD 2024 .**

**Considérant** que le CD 87 a octroyé une première tranche pour les travaux de Grosses Réparations de Voies Communales hauteur de 14 000 euros,

**Considérant** la nécessité d'intervenir cette année afin de mettre en sécurité les fondations du ponton du lac de la prairie révisées lors de la vidange totale, pour un montant estimatif de 20 000 euros TTC,

**Considérant** que les opérations peuvent être subventionnées jusqu'à 40% par le Département.,  
Le Conseil Municipal :

- **Vu** le règlement des Contrats Départementaux 2024 adopté par délibération du Conseil Départemental de la Haute Vienne le 15 février 2024.
- **Vu** les pièces du dossier de demande de Contrat Départemental.
  - Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **sollicite** le Département à subventionner les projets suivants :
  1. La 2eme tranche des Grosses Réparations de Voies Communales
  2. La reprise des fondations du ponton du lac de la prairie pour une mise en sécurité

Au regard des nouvelles priorités, **ne sollicite plus** le département à subventionner le projet suivant :

1. la mise en place d'une structure couverte du terrain de tennis numéro 2
- **s'engage à :**
    2. assurer les financements correspondants,
    3. ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Départemental,
    4. prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,

### **DELIBERATION N° 2024/027 – DOSSIER DETR 2024 .**

**Considérant** que lors de la séance du 23 février 2023, le conseil municipal avait été sollicité par le club de tennis de Châteauneuf-la-Forêt afin de couvrir un deuxième court de tennis. Ce projet de couverture par la mise en œuvre d'une structure metallo/textile était estimé à 143 700 HT (172 440 TTC) avait été approuvé par le conseil municipal en sollicitant des subventions,

**Considérant** l'arrêté attributif du 28/12/2023 de la DETR d'un montant de 35 910 euros,

**Considérant** le refus de l'ANS de subventionner le projet, courrier du 20/11/2023

**Considérant** une subvention de 18 000 euros du conseil départemental dans le cadre du CTD 2023,

**Considérant** que la Club de tennis se proposerait d'emprunter ou de faire un don à hauteur de 56 000 euros,

**Considérant** que le montant total résiduel restant à la charge de la commune serait alors de l'ordre d'environ 34 000 euros soit 24% du montant total HT de ce projet.

Le Conseil Municipal :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Renonce** au projet de couverture d'un deuxième court de tennis non opportun pour la commune en 2024,
- **s'engage** à informer ses partenaires l'Etat et le Conseil Départemental du 87, afin qu'ils puissent réaffecter, au titre de l'année 2023 et 2024, les crédits correspondants devenus sans emploi.

## **XI. OBJET : DIVERS**

1. Le 30 avril : accueil du village olympique dans le cadre de « en course vers les jeux »
2. Relecture du bulletin municipal avec un nouveau format de 24 à 20 pages
3. Marché aux fleurs le 12 mai avec une exposition prêtée par le CAUE 87 « Jardinez ma rue », en lien avec le PVD et le partenaire Despaysages dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du bourg avec le projet de sensibiliser les riverains à voir le désherbage sur un autre angle
4. Le 04 mai à 10h : balade commentée
5. Ciné débat le 24 mai, un moment attendu pour échanger avec les administrés
6. Autorisation de la DDT de descendre le niveau du lac afin de préparer techniquement la plage pour cet été
7. Départ de course du CD87 pour une marche randonnée
8. A noter : le pont au-dessus de la Brianche abîmé côté Neuvic Châteauneuf

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40